

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 mars 2023

Convocation : 02 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Stéphane SAUTEREL.

Excusée : Brigitte PINEL (pouvoir à Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER)

Absents : Valérie GOUSSOT, Bertrand DELAVault.

Secrétaire de séance : Serge AUBRY

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) **REPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Suite à la démission d'un conseiller (Yaniq Pinel), membre titulaire de la commission d'appel d'offres, il convient de procéder à l'élection d'un membre titulaire afin de compléter la commission : Serge Aubry est élu membre titulaire de la commission d'appel d'offres.

2) **ADHESION A L'OUTIL « BASE ADRESSE LOCALE » DE GEOSIEEN**

Le conseil municipal accepte un devis présenté par le SIEEEN d'un montant de 219 € pour la mise en place d'un module de gestion des adresses qui permettra de mettre à jour la base nationale des adresses.

3) **REPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL BUDGET COMMUNE/BUDGET SERVICE EAU**

Le mode de calcul du remboursement des frais de personnel communal par le service d'eau est fixé à : 1/10^{ème} du salaire brut + charges de la secrétaire et à 1/10^{ème} du salaire brut + charges de l'agent technique.

4) **ECLAIRAGE PUBLIC**

Pour faire face à l'augmentation importante des coûts de l'énergie, il est décidé de réduire les charges de l'éclairage public qui représentent 50% des dépenses d'électricité de la commune.

La première piste a été de passer les lampadaires en technologie LED, mais le coût du transfert est disproportionné par rapport à l'économie en résultant. En conséquence, il a été décidé de soumettre au SIEEEN, qui gère les réseaux, les trois actions suivantes pour une période d'essai d'un an :

1. Arrêter l'éclairage public de juin à septembre,
2. Arrêter l'éclairage de l'église qui pourra être réactivé ponctuellement si nécessaire,
3. Réduire le nombre de lampadaires sur le secteur du Bourg : un groupe de travail, composé de Robert Sauterel, Stéphane Sauterel, Serge Aubry et Jean-Marie Pautrat, va déterminer les lampadaires à éteindre pour les soumettre au SIEEEN.

5) **AFFOUAGES : AMENAGEMENT DES COMMUNAUX SOUS LE BOIS DES DAMES**

Afin de pouvoir exploiter les sections C22 à C25 des communaux, l'ONF propose un aménagement et une extension du chemin de desserte sous forme de deux options :

1. Extension du chemin pour desservir les sections C24 et C23 avec un coût estimé à 3 500 € ;
2. Prolonger cette extension pour rejoindre le chemin facilitant la desserte et desservant la section C22 avec un coût supplémentaire de 1 000 €.

Avant de prendre une décision, il est demandé au maire de contacter l'agent ONF pour savoir si une éventuelle exploitation de charpentes est possible et d'en évaluer le gain afin de financer cette opération.

6) **MISE EN PLACE DE LA PRESTATION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS**

Le conseil accepte la participation de la commune à la couverture complémentaire santé des agents à hauteur de 18 €/mois pour un équivalent temps plein ainsi qu'une participation de 18 €/mois pour une prévoyance santé pour un équivalent temps plein.

7) **TARIFS LOCATION MAISON COMMUNALE**

Il apparaît nécessaire de revoir complètement les modalités de location de la salle communale.

Dans ce but, une commission temporaire est mise en place, composée de Robert Sauterel, Anne-Marie Leprince-Granger, Florence Chapuis, Serge Aubry et Jean-Marie Pautrat, avec pour mission :

- D'établir une nouvelle grille de prix de location et de chauffage en intégrant l'usage : soit professionnel, soit festif.
- De rédiger un règlement de location,
- De définir la procédure de location,
- De mettre en œuvre la commission de sécurité.

8) **DEMANDE D'INSTALLATION D'UN ABRIBUS EN BAS DE LA RUE DE L'ABBE GOULOT**

Dans le cadre des transports scolaires, le conseil valide la création d'un abribus et missionne le maire pour contacter le Conseil régional, qui gère les transports scolaires, afin de déterminer l'emplacement et les modalités de l'implantation afin de réaliser cet aménagement.

9) **COMPTABILITE M57 : FONGIBILITE DES CREDITS**

Suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 (rapprochement entre la comptabilité publique et la comptabilité privée), le conseil délègue au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

QUESTIONS DIVERSES

- Création d'un agenda partagé pour les locations de la maison communale par Florence Chapuis,
- Le maire informe de la signature d'un pacte financier avec la communauté de communes qui a pour conséquence la possibilité de transformer les droits de tirage pour la voirie en fonds de concours qui pourront être utilisés selon les besoins (pour le service d'eau également).
- Un arrêté relatif à la modification simplifiée du PLU a été pris pour corriger des erreurs matérielles, afin que la modification n° 1 du PLU approuvée en mai 2022 puisse être opérante.

Fin de séance : 21 heures 25

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2023

Convocation : 03 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **douze avril à dix-neuf heures**,

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Étaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER.

Absents excusés : Brigitte PINEL (donne pouvoir à Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER), Bertrand DELAVault

Absents : Valérie GOUSSOT, Stéphane SAUTEREL

Secrétaire de séance : Florence CHAPUIS

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

Un point est ajouté à l'ordre du jour : Convention de gestion relative aux travaux de voirie 2023

1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE

Le quorum n'étant pas atteint (le maire ne devant pas prendre part au vote du compte administratif, le nombre de conseillers présents est donc insuffisant), ce vote est reporté.

3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU SERVICE DES EAUX

Le quorum n'étant pas atteint (le maire ne devant pas prendre part au vote du compte administratif, le nombre de conseillers présents est donc insuffisant), ce vote est reporté.

5) VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Le conseil municipal vote l'octroi des subventions suivantes :

- Club culture et loisirs : 500 €
- Centre social intercommunal de Lormes : 150 €
- Les Amis de l'Hôpital : 100 €
- Les Nuits musicales de Bazoches : 1 700 €
- Les PEP 58 : 25 €
- Office national des Anciens Combattants : 40 €
- Comité local pour l'emploi : 170 €
- Coopérative scolaire école de Lormes : 150 €

6) VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires.

Pour l'année 2023, le conseil municipal maintient les taux des taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 34.05 % (dont le taux départemental de 23.90 %)
- Taxe foncière (non bâti) : 20.44 %
- CFE : 13.75 % (cotisation foncière des entreprises)
- Taxe d'habitation : 10.07 %

7) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	186 019.14 €	186 019.14 €
Section d'investissement	88 294.95 €	88 294.95 €
TOTAL	274 314.09 €	274 314.09 €

8) **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU SERVICE EAU**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	40 568.66 €	40 568.66 €
Section d'investissement	142 929.07 €	142 929.07 €
TOTAL	183 497.73 €	183 497.73 €

9) **REDEVANCES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ELECTRICITE ET ORANGE**

Le montant de la redevance 2023 due par Enedis pour l'occupation du domaine public est fixé à 234 €.

Le montant de la redevance 2023 due par Orange pour l'occupation du domaine public est fixé à 1 267 €

10) **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE**

Le conseil municipal autorise le maire à faire les différentes demandes de subventions afférentes à la finalité du dossier (DRAC, Région, Souscription Fondation du Patrimoine, Camosine, Sauvegarde de l'Art Français, Département contrat-cadre).

Les délibérations seront prises au fur et à mesure de l'avancement des dossiers.

11) **CONVENTION DE GESTION RELATIVE AUX TRAVAUX DE VOIRIE 2023**

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre d'une bonne organisation des services, la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs peut confier à la commune la gestion des travaux de voirie à réaliser sur son territoire en 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention de gestion relative aux travaux de voirie 2023 avec la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs.

QUESTIONS DIVERSES

- Compte-rendu de Florence Chapuis de la réunion départementale des Cités de Caractère qui a eu lieu à Lormes le 31/03/2023 ;
- Compte-rendu de Serge Aubry de la réunion au Parc naturel régional du Morvan qui a eu lieu à Saint Brisson le 06/04/2023 ;
- Un fossé a été comblé à Villars par deux habitants (les matériaux ont été financés par la commune).

Fin de séance à 21h15

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 avril 2023

Convocation : 13 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf avril à dix-neuf heures,

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Étaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Valérie GOUSSOT, Stéphane SAUTEREL

Absent excusé : Bertrand DELAVAUT

Absente : Brigitte PINEL

Secrétaire de séance : Florence CHAPUIS

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 de la commune.

2) **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU SERVICE DES EAUX**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du service de l'eau.

3) **AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE DE M. BURI**

Le conseil autorise le maire à signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre présenté par Monsieur Buri, architecte en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de l'église Saint Hilaire.

Cet avenant porte sur la modification de la rémunération de la maîtrise d'œuvre basée sur une estimation des travaux de 481 190.00 € HT, soit une rémunération du maître d'œuvre, établie au pourcentage dans le contrat de base à un taux d'honoraires de 10% du montant des travaux, modifiée en conséquence, soit 48 119.00 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

- Il est décidé d'adhérer à l'Association VAUBAN.

Fin de séance à 19h30

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2023

Convocation : 1^{er} juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, **le neuf juin à dix-neuf heures**,

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Brigitte PINEL.

Excusés : Valérie GOUSSOT (pouvoir à Florence CHAPUIS), Bertrand DELAVault (pouvoir à Robert SAUTEREL)

Absent : Stéphane SAUTEREL

Secrétaire de séance : Serge AUBRY

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

M. Jean-Marie PAUTRAT est élu, par 8 voix pour, délégué titulaire,

Mme Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER est élue, par 8 voix pour, déléguée suppléante,

M. Serge AUBRY est élu, par 8 voix pour, délégué suppléant,

Mme Florence CHAPUIS est élue, par 8 voix pour, déléguée suppléante.

2) **PRISE EN CHARGE DES FRAIS ENGAGÉS PAR LES ÉLUS**

Le conseil municipal décide de rembourser les frais de déplacement des conseillers municipaux qui utilisent leur véhicule pour assister à des réunions sur la base d'indemnités kilométriques fixées par arrêté ministériel.

3) **DEVIS TOITURE DÉPENDANCES MAISON COMMUNALE**

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise MC BATI d'un montant de 16 999.75 € HT pour la rénovation de la toiture des dépendances de la maison communale.

Ces travaux sont subventionnés : 4 447.95 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et 3 095.00 € au titre de la Dotation Cantonale d'Équipement.

QUESTIONS DIVERSES

Le recensement de la population de Bazoches sera réalisé en 2024.

Monsieur Jean-Marie Pautrat est désigné coordonnateur communal et Anne-Marie Leprince-Granger comme suppléante.

Fin de séance : 20 heures 35

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 juillet 2023

Convocation : 26 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à dix-neuf heures,

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Brigitte PINEL, Bertrand DELAVAUULT, Stéphane SAUTEREL

Excusés : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER (pouvoir à Serge AUBRY),

Absent : Valérie GOUSSOT

Secrétaire de séance : Serge AUBRY

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) **APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU**

Le conseil approuve à l'unanimité la modification simplifiée n°1 du PLU. Le dossier correspondant est tenu à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture de la mairie (lundi-jeudi de 14h à 17h).

2) **CREATION D'UN DEUXIEME POSTE D'ADJOINT**

Le Maire indique la nécessité de gérer : les Cités de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté, la maison communale et la communication de la commune, sans imposer de charges supplémentaires au secrétariat de la mairie. Dans ce but il propose la création d'un poste de deuxième adjoint prenant en charge ces compétences. Dans ce cas Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, actuellement unique adjoint, occuperait le poste de 1^{er} Adjoint.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte, avec 7 voix pour et une abstention, la création d'un poste de deuxième adjoint et l'ordre du tableau.

3) **ELECTION D'UN DEUXIEME ADJOINT**

Florence CHAPUIS est élue à l'unanimité deuxième adjoint.

4) **SOUSCRIPTION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Le Maire fait le point au conseil sur la situation des demandes en cours pour obtenir les financements nécessaires à la réalisation de la première tranche des travaux de restauration de l'église Saint Hilaire. Il indique, que pour compléter celles-ci, qui semblent en voie d'aboutir auprès de la DRAC, de la Région, du Département, de la Camosine entre autre, il est très important de mettre en place un appel aux dons par le biais d'une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine.

Après avoir entendu les explications du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine.

5) **MODIFICATION DE L'ARRET « ABBE GOULOT » DU RAMASSAGE SCOLAIRE**

Le maire expose que suite à la validation de l'installation d'une aubette à cet arrêt et aux contacts avec les services de la Région, il a été décidé, pour des raisons de sécurité, de positionner cette aubette à proximité de l'APC, sur la partie goudronnée entre le trottoir et le parking. Ce changement de lieu impose une modification de la ligne et un changement de dénomination.

Après avoir entendu les explications du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à faire toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la modification de la ligne et au changement de dénomination

6) **TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'APC**

Compte tenu du montant très élevé des factures d'électricité de l'APC, il est impératif de réaliser des travaux de rénovation énergétique pour en réduire le coût tel que :

- Réduire le volume chauffé en abaissant la hauteur sous plafond trop importante, en améliorant l'isolation et en changeant les radiateurs anciens par du matériel plus performant. Pour ces travaux le maire présente un devis de l'entreprise GC-SERVICES d'un montant de 5175.84 € HT (6211.01 € TTC) ces travaux seront pris en charge à hauteur de 50% par La Poste.

- Changer la porte et le rideau d'entrée, dans ce but, le maire présente un devis de l'entreprise VAUBAN PORTES & FENETRES d'un montant de 5898.33 € HT (7078.00 € TTC) pris en charge en intégralité par La Poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux devis et autorise le maire à les signer ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

7) TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINT HILAIRE

Le maire explique que dans le cadre du Dossier de Consultation des Entreprises il est impératif de joindre un dossier diagnostics amiante et plomb ainsi qu'un dossier de Coordination Sécurité et Protection de la Santé. Dans ce but les consultations suivantes ont été lancés :

- Coordination SPS :
 - Bureau Veritas : 3740.00 € HT
 - SAS Cogit-Cogis : 4340.00 € HT
 - APAVE : 5170.00 € HT
- Diagnostics amiante et plomb :
 - Agenda Diagnostics : 1100.00 € HT
 - ALEA Contrôles : 866.68 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient à l'unanimité le devis de Bureau Veritas pour la coordination SPS et le devis d'ALEA Contrôles pour les diagnostics amiante et plomb et autorise le maire à les signer ainsi que tous documents afférents à ces dossiers

QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe que l'ensemble des contrats d'assurance de la commune souscrits auprès de « Groupama » ont été actualisés et complétés, il en ressort une cotisation annuelle diminuée d'environ 300 €

Fin de séance : 20 heures 25

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 août 2023

Convocation : 10 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **dix-sept août à dix-neuf heures**,

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Bertrand DELAVault, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

Excusée : Brigitte PINEL

Absents : Valérie GOUSSOT, Stéphane SAUTEREL

Secrétaire de séance : Florence CHAPUIS

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) **LANCEMENT PROCEDURE APPEL D'OFFRES TRAVAUX EGLISE**

Le conseil municipal autorise le maire à engager la procédure de passation du marché public pour les travaux de rénovation de l'église Saint Hilaire.

Le coût prévisionnel estimé par le maître d'œuvre s'élève à :

- 303 707.00 € HT pour la 1^{ère} tranche
- 179 000.00 € HT pour la 2^{ème} tranche

2) **DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX EGLISE**

Le conseil charge le maire de solliciter une subvention d'un montant de 45 556 € (soit 15% du montant de la 1^{ère} tranche de travaux) auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Des subventions auprès de La Camosine et de la Sauvegarde de l'Art Français seront également demandées.

3) **AFFOUAGES 2024**

Le conseil décide le martelage des parcelles C24 et C25 par l'ONF.

4) **SUBVENTION « NATURE EN LIVRES »**

Le conseil municipal refuse de verser une subvention de 100 € demandée par l'association « Nature en Livres » (4 voix contre, 1 voix pour et 2 abstentions).

5) **PARC AGRIVOLTAÏQUE A ANTHIEN**

La commune étant dans le périmètre éloigné du projet de parc agrivoltaïque à Anthien, son avis est sollicité par les services de l'Etat : le conseil répond que la commune, étant dans un périmètre très éloigné, n'est en aucune façon impactée par ce projet ; et que son inquiétude est de savoir si l'avis émis par la commune d'Anthien a été pris en compte.

QUESTIONS DIVERSES

- Mariage au château : Après discussion, sachant que le tir d'artifices de divertissement des catégories F2 et F3 sur un terrain privé n'est pas soumis à autorisation administrative, mais compte tenu de l'accord tacite de ne plus tirer de feux d'artifices lors des manifestations au château afin d'éviter les réactions des habitants, de la période de grosses chaleurs et de sécheresse ainsi que la situation du château en bordure des bois de Bazoches, le conseil ne souhaite pas qu'un feu d'artifice soit tiré lors du mariage programmé le 9 septembre prochain. Un courrier dans ce sens a été fait à M.de Sigalas.
- Le maire se renseigne auprès d'un imprimeur afin de refaire l'affiche représentant Vauban qui est sur le pignon de la mairie.
- Visite de Nièvre Ingénierie pour l'aménagement de la traversée du bourg. Une prochaine réunion sera organisée afin d'étudier les propositions présentées (4 propositions qui s'élèvent de 25 000 € HT à 65 000 € HT).
- Maison communale : un appel aux bonnes volontés a été lancé pour sa rénovation. Pour le moment il n'y a aucun retour.
- Une demande va être refaite auprès de la Mission Bern pour les travaux de rénovation de l'église.
- Festival Château Perché : Le branchement d'eau, réalisé par l'entreprise Paganie, a été réglé par Château Perché. Le compteur d'eau n'était pas prévu, la mairie a donc pris en charge la consommation d'eau.
- L'installation de l'abribus près de l'agence postale est prévue mi-septembre.

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 octobre 2023

Convocation : 19 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-six octobre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Brigitte PINEL, Stéphane SAUTEREL

Excusé : Bertrand DELAVault

Absente : Valérie GOUSSOT,

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

Le maire ajoute un point à l'ordre du jour : frais de scolarité 2022/2023

1) CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT HILAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du résultat du marché public à procédure adaptée concernant les travaux de restauration des extérieurs de l'église Saint Hilaire

Suite à la commission d'appel d'offres du 25 octobre 2023 et après vérification des offres, le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres :

Attribue le marché à :

Lot n° 1 - Maçonnerie / Pierre de taille / enduits / drainage :

Entreprise Dufraigne, pour un montant de 225 000 € HT (270 000.00 € TTC).

Lot n° 2 – Couverture tuiles plates et ardoises :

Entreprise Pousseaux, pour un montant de 39 442.44 € HT (47 330.92 € TTC)

Lot n° 3 – Charpente bois :

Entreprise Charpentiers de Bourgogne, pour un montant de 44 827.86 € HT
(53 793.43 € TTC)

Lot n° 4 – Vitrail :

Entreprise Atelier Art Vitrail, pour un montant de 29 881.70 € HT
(35 858.04 € TTC)

Lot n° 5 – Restauration de décors peints :

Aucune offre

Lot n° 6 – Electricité / Eclairage :

Entreprise Evrard pour un montant de 2 231.00 € HT (2 677.20 € TTC)

Autorise le Maire à signer le marché et tout document nécessaire à sa réalisation.

2) DEMANDE DE SUBVENTION DRAC TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE

Le conseil municipal charge le Maire de solliciter une aide d'un montant de 113 180 €, soit 40 % du montant total, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche Comté au titre de travaux sur monument historique.

3) AFFECTATION DE LA DOTATION CANTONALE D'ÉQUIPEMENT

Le conseil municipal décide d'attribuer la dotation cantonale d'équipement 2023, d'un montant de 3 095 €, aux travaux d'aménagement de la maison communale.

4) TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux de réfection de la chaussée sur la traversée de Champignolles-le-Bas sont terminés, le Maire informe le conseil que la réception de ces travaux a été réalisée avec l'entreprise Colas et la Communauté de Commune.

5) DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Afin de pouvoir régler des dépenses, il est nécessaire de procéder à des mouvements de crédits à l'intérieur du budget

6) FRAIS DE SCOLARITÉ 2022/2023

Pour le règlement des frais de scolarité des trois enfants ayant quitté le groupement scolaire de Domecy-sur-Cure pour intégrer le groupe scolaire de Lormes en milieu d'année et en l'absence de proratisations dans l'Yonne, le conseil municipal accepte l'accord proposé avec les groupes scolaires consistant à prendre en charge les frais de scolarité comme suit :

- Un enfant à Domecy-sur-Cure
- Un enfant à Vézelay
- Un enfant à Lormes

QUESTIONS DIVERSES

- Recensement : un appel va être lancé auprès de la population en vue de recruter un agent recenseur.
- Travaux de sécurisation de la RD 958 sur la traversée du bourg, la pré-étude et les consultations avec le Département ne sont pas suffisamment avancés pour pouvoir faire l'objet de demandes de subventions cette année, celles-ci interviendront en 2024.
- Les travaux du chantier participatif pour le rafraîchissement de la maison communale avancent, la douzaine de participants espèrent terminer pour la mi-novembre.

Fin de séance : 21 heures 15

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 novembre 2023

Convocation : 20 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-six octobre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Étaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Brigitte PINEL, Stéphane SAUTEREL, Bertrand DELAVAUT

Excusée : Brigitte PINEL (donne pouvoir à Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER)

Absente : Valérie GOUSSOT,

Secrétaire de séance : Serge AUBRY

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1. INSTALLATION DE REGARDS DE COMPTEURS EN DOMAINE PUBLIC – CHAMPIGNOLLES LE BAS – DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil décide de demander une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un projet d'installation de regards de compteurs en domaine public à Champignolles le Bas.

Le coût est estimé à 22 014 € HT. Le montant de la subvention sollicitée est de 8 805.60 € (40% du montant des travaux).

2. TRAVAUX DE RENOUELEMENT EN EAU POTABLE ANTENNE DE ROUSSEAU – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil décide de demander une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un projet de renouvellement en eau potable (antenne de Rousseau).

Le coût estimé est de 38 834.60 € HT. Le montant de la subvention sollicitée au titre de la DETR est de 13 359.68 € (34.40 %).

Une subvention d'un montant de 17 708.00 € est également sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, dans le cadre « plan eau et lutte contre les fuites » (45.60 %).

3. PRIME POUVOIR D'ACHAT

Des mesures de revalorisation salariales annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels. Le montant forfaitaire de cette prime exceptionnelle est à proportion de la quotité de travail des agents (décret n° 2023-1006 du 31/01/2023). La mise en place de cette prime est soumise au Comité Technique Territorial du centre de gestion.

4. RECENSEMENT DE LA COMMUNE

Le conseil décide de fixer l'indemnité de l'agent recenseur qui effectuera le recensement en début d'année 2024, à 800 € bruts. Il est rémunéré par la commune qui recevra en compensation une dotation de l'Etat.

5. DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Afin de pouvoir régler des dépenses, il est nécessaire de procéder à des mouvements de crédits à l'intérieur du budget.

6. DÉNOMINATION DES VOIES COMMUNALES

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Le conseil valide les noms attribués à l'ensemble des voies communale.

Les noms des rues, ainsi que les numéros de rues, seront inscrits dans la BAN (Base Adresse Nationale).

7. ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Des zones permettant d'identifier des secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.) doivent être proposées d'ici la fin 2023. Compte tenu du délai très bref, les pièces permettant la

compréhension des choix des zones et un registre seront mises à disposition du public le lundi 18 et le jeudi 21 décembre.

Une réunion publique sera organisée à la maison communale le 16 décembre.

8. TARIFS LOCATION MAISON COMMUNALE

A compter du 1^{er} janvier le conseil fixe les tarifs suivants pour la location de la maison communale :

Particuliers et professionnels (hors commune)

- Location ½ journée : 50 €
- Location 1 journée : 80 €

Habitants et professionnels de la commune :

- Location ½ journée : 30 €
- Location 1 journée : 60 €

Tarifs optionnels

- Chauffage par location : 50 €
- Chauffage pour un vin d'honneur : 20 €
- Location du chapiteau avec la maison communale uniquement : 100 €

La maison communale est prêtée gratuitement :

- aux associations de la commune,
- pour les réunions de conseil municipal et de la communauté de communes,
- pour des réunions publiques,
- pour des réunions de famille suite à des obsèques.

Des tables, chaises et bancs peuvent être prêtés gratuitement aux habitants.

9. VENTE D'UN TERRAIN

En réponse à la demande M. et Mme Deforge, le conseil accepte de leur vendre une partie de terrain communal d'environ 20 m².

QUESTIONS DIVERSES

- Des devis vont être demandés pour le changement des 2 radars pédagogiques.
- Le SIEEEN va être contacté pour la réduction de l'éclairage public.
- Le Maire informe le conseil que les travaux de la maison communale sont terminés

Fin de la séance : 22h25